

La brochure EPAF « vacances enfants hiver printemps 2011 » est parue

INSCRIVEZ-VOUS VITE !

Les ministères économiques et financiers ont confié à EPAF, association régie par la loi de 1901, **le droit exclusif** d'organiser des séjours en centres de vacances pour les enfants des agents.

Les enfants âgés de 4 à 17 ans peuvent donc effectuer des séjours d'une semaine, aux vacances d'hiver ou de printemps, pour des tarifs variant, selon l'âge et le quotient familial, de 63 € à 492 €.

Rappelons que ces séjours ont un taux de subventionnement moyen, par le ministère, compris entre 63% et 94%. Ajoutons aussi que des réductions sont appliquées pour les agents envoyant plusieurs enfants en centres de vacances (*25% pour le deuxième enfant, 45% pour le troisième, etc...*).

Vous pouvez également régler les frais de séjour au moyen de chèques vacances, et avec les bons de la CAF.

Pour les vacances d'hiver, EPAF propose 51 destinations, pour l'essentiel dans les Alpes (dont 3 en Italie et 2 en Suisse), dans des hébergements de qualité.

Les sports de glisse sont à l'honneur, sans oublier les promenades en raquettes ou avec des chiens de traîneaux... et toujours la convivialité !

Ces séjours ont lieu du 13 au 20 février pour PARIS et l'Île de France, du 20 au 27 février pour les régions Picardie, PACA, Bourgogne, Hte Normandie, Charente Poitou, Aquitaine, Nord Pas de Calais, Centre, Alsace, Franche Comté, Champagne Ardennes, et du 27 février au 6 mars pour les autres régions.

Pour les vacances de printemps, EPAF a prévu 64 destinations, dont 29 dans des pays d'Europe, pour des séjours d'une semaine (*suivant la zone, du 16 au 23 avril ou du 23 au 30 avril*).

Au programme, pour les plus grands, la découverte des capitales et des cultures européennes et pour les plus jeunes, découvertes des richesses culturelles des lieux d'accueil tout en développant des activités d'initiation et de découverte participatives.

A tout âge, les équipes d'encadrement seront là pour veiller à l'épanouissement de vos enfants tout en assurant la gestion collective des règles de vie.

Enfin, EPAF est aussi ouvert à tous les enfants atteints de handicaps, même lourds, ou de problèmes de santé passagers ou permanents.

EPAF leur propose donc des séjours en intégration (avec un suivi personnalisé et un encadrement spécifique) parmi les autres enfants afin qu'ils partagent avec eux un vrai temps de vacances.

C'est ainsi que plus de 350 enfants atteints de handicaps plus ou moins lourds fréquentent chaque année les centres de vacances EPAF. Alors, n'hésitez plus !

Inscrivez vite votre enfant pour un séjour EPAF auprès de la direction départementale de l'action sociale de votre département.

La date limite des inscriptions auprès de votre délégué(e) à l'action sociale est en principe fixée au **jeudi 18 novembre** pour les séjours d'hiver et **jeudi 9 décembre** pour les séjours de printemps.

Les inscriptions tardives sont acceptées en fonction des places disponibles.

Vous pouvez vous procurer la brochure auprès de votre délégation départementale à l'action sociale mais vous pouvez également la consulter sur le site de l'association **www.epaf.asso.fr**